



Assurance de crédit : délai de carence et perte d'emploi

Par **oukontiamban**, le **17/09/2009** à **16:25**

Bonjour, rn en espérant être dans la bonne catégorie... et que quelqu'un pourra m'éclairer. rn J'ai souscrit en octobre 2008 un crédit en 15 mensualités pour l'achat d'un ordinateur à la FNAC. Le crédit est associé à un compte FNAC géré par FINAREF. rn Mon contrat inclut une assurance facultative couvrant la perte d'emploi. rn J'ai perdu mon emploi (par licenciement) en février 2009. rn Aujourd'hui en septembre, je me rend compte de l'existence de cette garantie, et j'appelle le service d'assurance de FINAREF. On me répond que je ne peux pas en bénéficier car ma perte d'emploi est tombée pendant la période de carence, qui était de 6 mois. rn N'ais-je donc droit à rien pour la période post-carence, de mai à ce jour, pendant laquelle j'étais (suis) au chômage ? rn Merci pour vos lumières !

Par **ascott**, le **21/09/2009** à **22:19**

relisez votre contrat rnsi votre date de mise au chômage est intervenu pendant le délai de carence. aucun recours. rnsalutations